

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
**Monsieur J. VAN GRIMBERGEN**  
Directeur général A.A.T.L.  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 – BRUXELLES

V/Réf. : 2311-0137 ; id : 31904  
N/Réf. : AVL/CC/UCL-2.89/s.380/OE

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : UCCLÉ. Avenue Houzeau, 99. Villa Vandevelde (arch. A. Blomme). Proposition d'ouverture de la procédure de classement. Demande du propriétaire.  
(dossier traité par : Anne-Sophie WALAZYC)

En réponse à votre courrier du 25 octobre sous référence, réceptionné le 7 novembre 2005, et conformément à l'article 210, §2, 3° du COBAT nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 23 novembre 2005, notre Assemblée s'est prononcée favorablement sur la protection légale du bien mentionné sous objet tout en y ajoutant une précision concernant le jardin.

La demande de classement est introduite par le propriétaire et porte sur une villa construite en 1936 par l'architecte Adrien Blomme (anciennes brasseries Wielemans-Ceuppens, hôtel Wielemans à la rue Defacqz, cinéma Métropole, etc.). Outre son très bon état de conservation (le bien est pratiquement intact), la villa représente l'une des constructions les plus significatives de l'architecte et fait partie de ses dernières réalisations. Elle offre de ce fait, une synthèse aboutie de ses caractéristiques.

Œuvre charnière entre l'Art déco et le Modernisme, la construction opère un mariage efficace et harmonieux entre ces deux styles dont l'œuvre de Blomme est imprégnée. C'est l'alliance subtile de ces deux tendances et le profond sentiment d'équilibre et d'harmonie qui la caractérisent qui vaudra à la villa d'obtenir, en 1938, une seconde mention au prix Van de Ven. Les rencontres autour des œuvres présentées à ce concours apparaissent à cette époque comme un point culminant dans le débat architectural de l'entre-deux-guerres, d'autant que depuis 1933, on assiste à un retour en force de la tradition. Les commentaires du jury en disent long à ce sujet, dont celui de Louis-Herman De Koninck : « *Le projet a surtout attiré l'attention en raison de la belle disposition du plan, de l'orientation bien étudiée et du bâtiment de grande dimension et somptueux. (...) Il s'agit là peut-être d'un paradoxe de notre siècle : nous ne sommes pas habitués à voir des bâtiments qui soient si clairement inspirés par des concepts modernistes. Ce prix constitue un bel encouragement pour les architectes. Que cette hardiesse soit un signe avant-coureur d'une accessibilité et une notion plus générale de la beauté de la modernité pour une classe de la société qui témoigne trop souvent une sympathie excessive aux styles dépassés* ».

En effet, ici, plus de symétrie où les baies vont par trois. Le jeu des axes et des formes, les proportions des volumes extérieurs et des pièces intérieures donnent au plan de cette habitation ample et à la fois intime, un caractère particulier.

L'extérieur séduit par sa géométrie, ses jeux de damiers, ses contrastes de blanc et de noir, son alternance de lignes et de courbes, ses fenêtres d'angle... Les volumes, harmonieux par leur forme et leurs proportions, sont mis en valeur par un crépi blanc à grain fin, rehaussé par les grès noirs brillants du socle, des seuils, des encadrements de fenêtres et des éléments horizontaux soulignés par un filet d'or. L'horizontalité marquée des façades est accentuée par les grandes terrasses et contrebalancée par les saillies arrondies des cages d'escaliers. Quant à la façade arrière, l'élément dominant y est la rotonde de la salle à manger munie de vitres courbes auxquelles font écho les arrondis de la grande terrasse de l'étage ; autant d'éléments qui établissent une liaison naturelle entre la maison et le jardin également structuré dans une alternance de lignes droites et d'arrondis.

Les qualités spatiales des intérieurs sont également indéniables de même que la fluidité dans la succession des espaces et les circulations ; les pièces sont empreintes de beaucoup d'intimité et la décoration y est particulièrement soignée. On y remarque plusieurs espaces originaux, parmi lesquels un jardin d'hiver et une salle de bains ronde. Le studio sert, si on le souhaite, de parloir précédant le bureau isolé des autres locaux, tandis que la désormais « traditionnelle » porte coulissante escamotable de Blomme sépare le living de la salle à manger. A l'étage, une élégante galerie fait office de liaison entre les chambres et balise le trajet vers celles-ci via les essences de bois différenciés de son beau parquet. Comme dans sa troisième maison personnelle, Adrien Blomme a apporté un soin tout particulier aux détails des quincailleries et des ferronneries, aux courbes des rampes, aux encadrements des miroirs (notamment des salles de bains) et aux découpes des gorges lumineuses.

En regard de ce qui précède, de la grande qualité du bâtiment et de la place importante qu'il occupe dans la carrière de cet architecte majeur, la Commission est favorable, à l'instar de la D.M.S., au classement comme monument de la villa Vandeveld. Elle estime cependant que le jardin, en raison de ses qualités propres et de l'étroit dialogue qu'il entretient avec la villa, ne peut être oublié dans ce classement mais doit au contraire en faire partie intégrante. La parfaite intégration de la villa dans son environnement végétal est l'un des éléments qui contribuent à sa grande valeur patrimoniale, de même que les allées et perspectives composées à partir des espaces de vie les plus significatifs de la maison. Jardin et villa ont d'ailleurs été tous deux conçus simultanément et dans un souci d'harmonie. Par ailleurs, et comme signalé plus haut, la grande baie vitrée concave de la salle à manger est l'un des éléments de communication majeurs entre l'habitat et le jardin qui établit entre ces deux zones une connexion physique et visuelle permanente. Il en va de même de la terrasse du 1<sup>er</sup> étage, répondant par sa forme à la rotonde du rez-de-chaussée et offrant une ouverture supplémentaire sur l'extérieur.

La Commission est, en conclusion, favorable au classement comme monument de la totalité de la villa, y-compris de son jardin pour les raisons artistiques et esthétiques développées ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président